

Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers,

Les contributions et quotes-parts des dettes nettes des associations intercommunales doivent être mentionnées dans le tableau des associations de communes de l'annexe aux comptes MCH2. Il en est de même pour le tableau des communes dans l'annexe aux comptes MCH2 des associations de communes.

Pour vous y aider, la DFC a consolidé les données transmises par les associations et établi le document des **quotes-parts des associations intercommunales 2024** disponible sur [cette page](#). Dans la mesure du possible, nous avons essayé de vérifier la vraisemblance des données transmises. N'hésitez pas à nous contacter si des chiffres vous paraissent incohérents.

Suite à plusieurs demandes de la part de communes, dès l'exercice 2025, nous collecterons également les données relatives aux quotes-parts des dettes brutes des associations de communes afin de faciliter le calcul des indicateurs financiers MCH2 présentés avec les comptes communaux. Le délai de remise du formulaire sera avancé au 10 avril 2026 pour permettre aux communes de disposer du fichier suffisamment tôt pour réaliser leur annexe.

La Direction des finances communales se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de votre collaboration, et vous prions d'agréer, Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers, nos salutations les meilleures,

Département des institutions, du territoire et du sport
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
DIRECTION DES FINANCES COMMUNALES
Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
+41 21 316 40 80
finances-communales@vd.ch / www.vd.ch/dgaic

VD.CH